

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaines départementaux et espaces naturels : subventions aux associations et organismes publics - cinquième répartition - exercice 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 22 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation domaines départementaux et espaces naturels. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2019, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 279 755 € selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 90 000 € en fonctionnement pour une demande de subvention « espaces naturels et domaines départementaux » déposée par une association ;
- 143 000 € en fonctionnement pour cinq demandes de subvention « taxe d'aménagement » déposées par cinq associations ;
- 1 755 € en investissement pour une demande de subvention « taxe d'aménagement » déposée par une association.
- 45 000 € en fonctionnement pour une demande de subvention « taxe d'aménagement » déposée par un organisme public ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL